

L'an deux mil onze, le **dix-huit octobre**, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Philippe POUMAILLOUX, Maire.

Etaient présents : MM. POUMAILLOUX, CREVEL, MOSER, COUSIN, Mme CHABAGNO, BOUQUET, adjoints, Mmes LALOS, REDUREAU, QUILLE - MM. GARNIER, DUBOIS SAENE, BOUHAMIDI conseillers.

Absents excusés : Mmes GONCALVES, PHILIPPO, SESBOUE, MM. LEVEAU PASSELAIGUE

Procuration : -

Secrétaire : M. Jacky GARNIER

Convocation et affichage : 11/10/11 **Conseillers en exercice** : 18 **Présents** : 13 **Votants** : 13

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

2011/048 – Modification des statuts de la Communauté de communes

Objet : Lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de pôle de santé avec une ou plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires, sur le territoire de la Communauté de Communes, transfert de compétence

Monsieur le Maire expose :

La Communauté de Communes des Rives de Sarthe a été saisie d'un projet de pôle de santé, porté par les médecins du canton de Ballon, s'appuyant sur une maison de santé pluridisciplinaire à créer, sur la commune de Sainte Jamme sur Sarthe.

Cette initiative a mis en évidence la problématique de la couverture médicale du territoire et la nécessité d'une phase amont au projet. Il est en effet apparu indispensable d'engager une analyse approfondie de la situation sur la globalité du territoire, pour aboutir à des scénarii d'organisation permettant de répondre à cette problématique, telle qu'identifiée.

La réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de pôle de santé permet de répondre à ces enjeux.

Considérant le projet initial, les démarches engagées et les possibilités de mutualisation, le conseil communautaire, en séance du 10 Octobre dernier, s'est prononcé pour le lancement d'une telle étude, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Portes du Maine.

Toutefois, les statuts actuels de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe ne permettent pas l'application de cette décision, qui relève, pour l'heure, de la compétence générale des communes.

Aussi, par délibération n°2011-070, la Communauté de Communes des Rives de Sarthe a décidé la modification suivante de ses statuts :

Sous chapitre développement économique, ajout de

« Etude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de pôle de santé avec une ou plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire de la Communauté de Communes »

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales cette modification de statuts, qui constitue transfert de compétence à la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, suppose délibération concordante des communes membres. La Communauté de Communes des Rives de Sarthe a donc notifié la commune de sa décision et sollicite l'avis du conseil municipal quant à cette modification de statuts.

Le conseil municipal,

Considérant que la commune de St Pavace est membre de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe,

Vu les articles L 5211-17 et L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2011_070 de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, notifiée le 14 Octobre 2011

à l'unanimité, se déclare favorable au transfert de compétence tel qu'exposé, à la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, ainsi qu'à la modification de statuts afférente.

2011/049 – Bail commercial de la boulangerie

« St Pavace Gourmand » signe la vente de son fonds de commerce de boulangerie le 3 novembre 2011 au profit de M Chevalier et Mme Chanteloup.

Le bail commercial signé pour 9 ans à compter du 1/11/2006 se terminera le 31/10/2015.

Le loyer est de 6 469.30 €/an (valeur au 1/11/2011) ; il est révisé en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction chaque année au 1^{er} novembre.

Le logement et le garage restent pour l'instant loués à M. Blanchard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d' :

1/ Autoriser le Maire (ou M Crevel) à signer l'acte à recevoir par la SCP LARCHER et MAZUY, contenant la cession par la SARL ST PAVACE GOURMAND du fonds de commerce de boulangerie pâtisserie et chocolaterie au profit de M Chevalier et Mme CHANTELOUP ou toute personne morale qu'ils pourront se substituer.

2/ Approuver la cession du bail régularisé suivant acte reçu par Me Didier GAISNE le 26/10/2006 d'une durée de 9 ans du 1/11/2006 au 31/10/2015.

2011/050 – Budget 2011 : décision modificative n° 2

Compte tenu des engagements pris, et pour ajuster les crédits ouverts, le conseil municipal décide de modifier les budgets 2011, comme suit :

COMMUNE

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
60622	Carburants	500			
61523	entretien voirie	-30 350	7311	Produit des impôts locaux	206 860
63512	Taxes foncières	3 200			
739116	FNGIR	206 860			
0.22	dépenses imprévues (BP : 10000)	-3 700			
0.23	virement à la section d'investissement	30 350			
<u>Total</u>		<u>206 860</u>			<u>206 860</u>

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
202	Modif.PLU (publicités, comm enquet)	6 700			
205	Refonte site internet	2 800	10223	TLE	18 000
2111	acq garage r.Touraine	9 000			
2183	tableau numérique école CE2	4 000			
2152	Borne voirie devant mairie	740			
2152	Signalisation (agglo+rues)	2 145	0.21	virement de la section de fonctionnement	30 350
21538	éclairage public parking salle	15 250			
21538	éclairage public r.Caillères	15 100			
2188	Sculpture 10 ans cme	2 515			
0.20	dépenses imprévues (BP : 15000)	-9 900			
<u>Total</u>		<u>48 350</u>	-		<u>48 350</u>

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
6378	reversement LMM	37 400	704	Travaux raccordements	42 300
			7061	redevances	-4 900
<u>Total</u>		<u>37 400</u>	-		<u>37 400</u>

2011/051 – Budget 2011 : admission en non-valeur

A la demande du receveur municipal, 2 créances minimales à solder :

- Titre 2008/8-99978 pour 0.63 €
- Titre 2011/20-35 pour 0.85 €

Vu les crédits ouverts au budget 2011 et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'imputer ses deux montants à l'article 654 pertes sur créances irrécouvrables du budget 2011.

2011/052 – Budget 2011 : récompenses pour le fleurissement

Les membres de la Commission fleurissement ont visité la commune et les prix seront remis le 14 novembre aux habitants concernés.

28 bons d'achats vont récompenser les lauréats pour un montant total de 850 €, à retirer auprès de :

- FONTAINE FLEURIE Les Trunetières, rue Marie Pape Carpentier à La Suze-sur-Sarthe, présent sur le marché des Jacobins le mercredi et le dimanche matin
- M. LECRENAIS Jean-Yves Les Mantellières à Saint-Pavace et sur le marché.

Le crédit sera prévu au budget primitif 2012 à l'article 6068.

En fin d'année nous reconduirons le concours des maisons décorées et/ou illuminées pour Noël.

2011/053 – Personnel : création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1/11/2011 un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 28h par semaine et demande au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

2011/054 – Services périscolaires : modification de la tarification

Après étude en commission familiale le 17/10/2011, il est proposé de dissocier le créneau de garderie du soir des enfants de maternelle en 2 plages, permettant ainsi aux familles de ne payer que pour un service d'une heure :

Tarif du bimestre	2011/2012	A compter du 1/11/2011		
ACTUEL				
GARDERIE MATERNELLE soir		GARDERIE MATERNELLE soir	Plage 16h30-17h30	Plage 16h30-18h30
4 jours/sem	65,15 €	4 jours/sem	32,60 €	65,15 €
3 jours/sem	51,40 €	3 jours/sem	25,70 €	51,40 €
2 jours/sem	34,20 €	2 jours/sem	17,10 €	34,20 €
1 jour/sem	17,30 €	1 jour/sem	8,65€	17,30 €
exceptionnel à la séance	3,35 €	exceptionnel à la séance	1,90 €	3,35 €
		au-delà de la plage	1,90 €	1,90 €

Le tarif « au-delà de la plage » s'appliquerait également à la garderie après étude

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications de tarifs ci-dessus, applicables à compter du 1/11/2011.

2011/055 – Dossiers à présenter dans le cadre du programme CTU 2012-2015

Projet d'investissement envisagé d'ici à 2014	Coût envisagé HT
Aménagement d'un local pour le RAMPE	240 000
Restauration d'un puits ancien	3 500
Signalétique de la mare découverte et des arbres de la promenade au bord de la rivière	5 000

Pour ces dossiers, des demandes de subvention pourront également être sollicitées auprès du Pays du Mans, du Conseil général, de la Caisse d'Allocations Familiales.

2011/056 – Rapport du SIDERM sur le prix et la qualité de l'eau 2010

Présenté par Philippe Cousin, un des vice-présidents du Siderm représentant avec Jean Claude Moser notre commune au Siderm.

L'évolution du prix de l'eau a été de 2,5 % en 2010.

Les analyses périodiques sont satisfaisantes : l'eau est de bonne qualité tant physico-chimique que bactériologique.

Quelle est la situation du Siderm à ce jour ?

A : La carte départementale

-Par vote, le Siderm a accepté le principe d'une entrée de la Ville du Mans afin de constituer un ensemble cohérent sur les plans techniques, financier et de l'organisation tel que préconisé par le Préfet dans le schéma départemental.

-Par vote LMM (Le Mans Métropole) a refusé et redemandé comme précédemment la constitution de la CUM de l'eau c'est-à-dire récupérer ses communes périphériques actuelles (et futures).

-Cette solution laisserait un Siderm trop petit et complètement désorganisé avec des discontinuités du territoire, solution non acceptable et déjà refusée par le précédent préfet.

B : La convention d'achat d'eau par le Siderm au Mans en grande quantité

-Le prix moyen actuel de 0,61€ par mètre cube en 2011 est déjà trop élevé, supérieur à celui pratiqué par d'autres villes en France.

- La mise en service à la mi 2012 des 3 forages d'Yvré le Polin va augmenter ce prix tant que la part fixe n'est pas renégociée, ce qui est refusé à ce jour par LMM.

- En 2015, ce prix serait d'environ 0,75€ ce qui obligerait le Siderm à augmenter très sensiblement les prix pour ses usagers.

- Déjà, aujourd'hui la préparation du budget 2012 est perturbée par ce problème.

C : Les travaux en cours

- Contrairement aux affirmations de LMM reprises dans la presse : ce n'est pas le forage d'Yvré le Polin qui est prévu pour 8 millions de travaux, c'est un ensemble qui inclut

également des travaux sur St Mars d'Outillé (2^{ème} forage et ses équipements), révision complète des installations électriques et d'automatismes sur toutes les stations (dont St Pavace, Sargé, St Mars d'Outillé), c'est la mise en place d'une gestion technique centralisée et c'est un renforcement important de l'infrastructure des réseaux du Siderm en zone Sud.

- Ce projet en phase avancée de réalisation sur Yvré le Polin, ce ne sont pas les errements du Siderm mais la suite logique de l'étude de sécurisation menée en 2001 et cofinancée par le Siderm et LMM, démontrant le manque de sécurisation actuelle : en cas de grave problème à l'usine de l'Epau, ce qui n'est pas souhaité mais peut se produire : Sans les forages aucun secours, même partiel ! : A Tours en juin 1988, les habitants ont manqué d'eau potable pendant 10 jours, à cause d'une grave pollution d'origine industrielle.

- Donc évoquer une surcapacité de production, c'est refuser la SECURISATION, réclamée dans tous les services d'eau, et c'est bien pourquoi les travaux actuels du Siderm sont largement subventionnés par l'état, au même titre que la remise aux normes de l'usine de l'Epau par LMM.

Le rapport complet est consultable à la mairie.

2011/057 – Vœu pour le rétablissement de la cotisation au CNFPT

Le Parlement a adopté dans la loi de finances rectificative pour 2011, un amendement qui abaisse la cotisation versée par les employeurs territoriaux au Centre national de la fonction publique territoriale de 1% à 0.9.

Ce manque de ressources de 33.8 millions d'€ fragilise la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, comme l'Association des Maires de France (AMF), il est proposé de préconiser le maintien de l'effort actuel à la formation professionnelle.

Vœu pour demander au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux : rétablissement du taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

2011/058 – Zone du Bois du Breuil : mission conseil d'un avocat

Dans le cadre de l'aménagement de la zone du Bois du Breuil, il est convenu de rédiger une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie. Le cabinet FIDAL (M. Christophe Forcinal) a déjà été missionné par la commune pour la rédaction du projet urbain partenarial (PUP) et il est proposé de lui confier la rédaction de ce nouveau document.

Les honoraires, estimés à 1 500 € HT, seront pris en charge par l'aménageur à travers le projet urbain partenarial (PUP).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mission avec le cabinet Fidal.

Un crédit complémentaire sera inscrit dans la prochaine décision modificative du budget 2011.

➤ Informations diverses

- **Commission voirie**
 - Travaux d'entretien de voirie terminés
 - Rencontre des riverains de la rue du Monnet pour définir l'emprise exacte de la voirie communale
 - Travaux d'éclairage public sur le parking de la salle de loisirs prévus fin octobre

- **Commission animation**
 - 25 ans du foot : soirée réussie
 - Portes ouvertes d'Amitié Loisirs ce week-end
 - Remise des prix du fleurissement le 14/11 à 19h
 - Le flash automne est en cours et sera distribué pendant les vacances

- **Commission urbanisme**
 - Zone de la Touzardière en cours d'étude
 - Réflexion sur la taxe d'aménagement

- **Commission familiale**
 - Elections du CME : 44 enfants concernés – 32 inscrits – 28 votants – 9 candidats
 - Rencontre des assistantes maternelles le 16/11
 - Remise à niveau des gestes de premiers secours pour le personnel le 24/10.

- **Communauté de communes**
 - Nouveau recrutement à prévoir pour le RAMPE

Prochains conseils municipaux : 22/11/11 – 13/12/2011

Noms des élus	Signatures	Noms des élus	Signatures
Philippe POUMAILLOUX		Patricia LALOS	
Claude CREVEL		Jacky GARNIER	
Michelle BOUQUET		Norreddine BOUHAMIDI	
Anne-Gaëlle CHABAGNO		Odile SESBOÛÉ	Absente excusée
Philippe COUSIN		Elisabeth QUILLE	
Jean-Claude MOSER		Jean-Marie DUBOIS	
Nathalie GONÇALVES	Absente excusée	Philippe SAENE	
Maryse REDUREAU		Marianne PHILIPPO	Absente excusée
Philippe LEVEAU	Absent excusé	Max PASSELAIGUE	Absent excusé